

**AUGMENTATION DE L'EFFECTIF CANIN  
AVENANT AU DOSSIER AUTORISATION**

**Demande d'autorisation**


**Élevage canin des vents d'océan**



- Cavalier King Charles • Berger blanc suisse
- Coton de Tuléar • Bichon maltais
- Bouvier bernois • Cocker anglais
- Yorkshire Terrier • Teckel à poils longs
- Bouledogue américain et français
- Cairn terrier



**Tél. 06.62.63.60.10**  
Accueil uniquement sur RDV

Pour	<p><b>EARL LES VENTS D'OCEAN</b> <b>Les Landes</b> <b>56120 LA GREE ST LAURENT</b> Tel : 06/62/63/60/10</p>	
Par	<p><b>ELIBAT</b> 11 route de Kerbost - cs 80430 22204 GUINGAMP Cedex Tel : 02.56.14.10.37 / Fax : 02.56.14.11.05</p>	

DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

EARL LES VENTS D'OCEAN  
"les landes"  
56120 LA GREE ST LAURENT


Direction Départementale de la  
Protection des Populations Service  
Monsieur Le Préfet du Morbihan 32 bd  
de la résistance  
CS92526  
56019 VANNES CEDEX

Objet : Complément d'information au dossier autorisation suite à la demande de la DUPP

Vous trouverez ci-joint les compléments d'information :

- Mention des textes qui régissent l'enquête publique
- Un plan à l'échelle au 2 500ème
- Détaillé sur les parcs extérieurs
- Indication sur la vidange de la fosse et récupération des eaux de lavage

EARL Les Vents d'Océan  
56120 LA GREE  
ST LAURENT



## **1 MENTION DES TEXTES QUI REGISSENT L'ENQUETE PUBLIQUE**

Les références réglementaires que doit respecter cet élevage sont :

- Arrêté du 8/12/2006 fixant les règles techniques au titre du livre V du code de l'environnement
- Décret n°2007-1467 du 12 octobre 2007 relatif au livre V
- Article D181-15-2-III du code de l'environnement (Etudes des dangers)
- Article L123 du code de l'environnement (objet et déroulement de l'enquête publique)
- Article R181-36 à 338 et R123-2 à 25 du code de l'environnement (enquête publique)
- Article R 181-12 à 15 et D181-15-1 à 10 du code de l'environnement (composition du dossier)
- Arrête du 23/01/1997 modifié par arrêté du 26/08/2011 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement

## **2 UN PLAN A L'ECHELLE AU 2 500EME**

DIRECTION GENERALE DES  
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



point d'eau

Département :  
MORBIHAN

Commune :  
LA GREE-SAINT-LAURENT

Section : ZB  
Feuille : 000 ZB 01

Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/2500

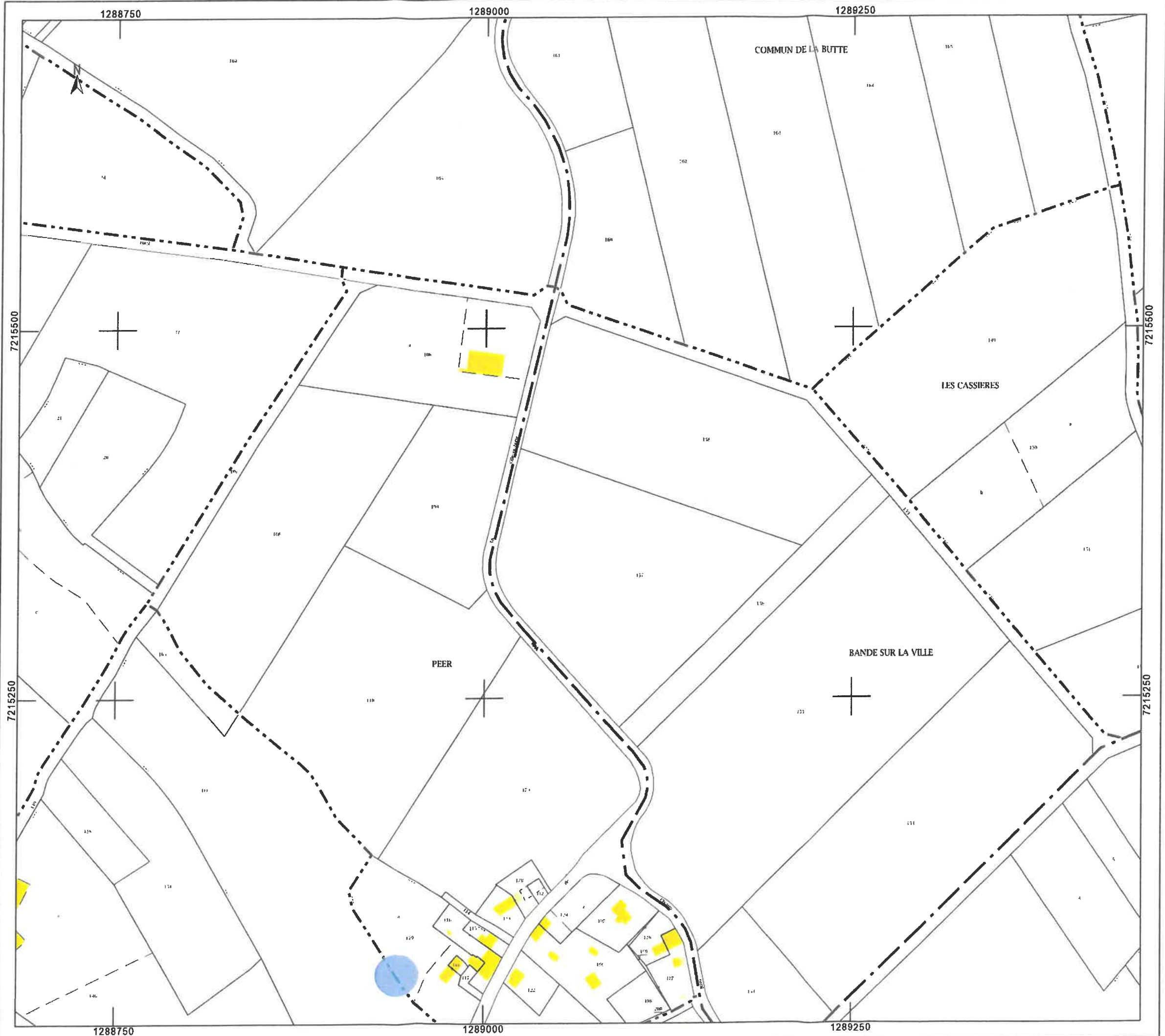
Date d'édition : 21/04/2017  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des impôts foncier suivant :  
PLOERMEL  
23 Rue du 8 mai 1945 B.P 274 56802  
56802 PLOERMEL CEDEX  
tél. 02 97 74 01 44 -fax 02 97 74 37 75  
cdf.ploermel@dgif.finances.gouv.fr





Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr  
©2016 Ministère de l'Economie et des Finances



DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

-  Parc
-  Fumière
-  Parc de détente
-  Batiment : maternité et Parc n°5

Département :  
MORBIHAN

Commune :  
LA GREE-SAINT-LAURENT

Section : ZA  
Feuille : 000 ZA 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2000

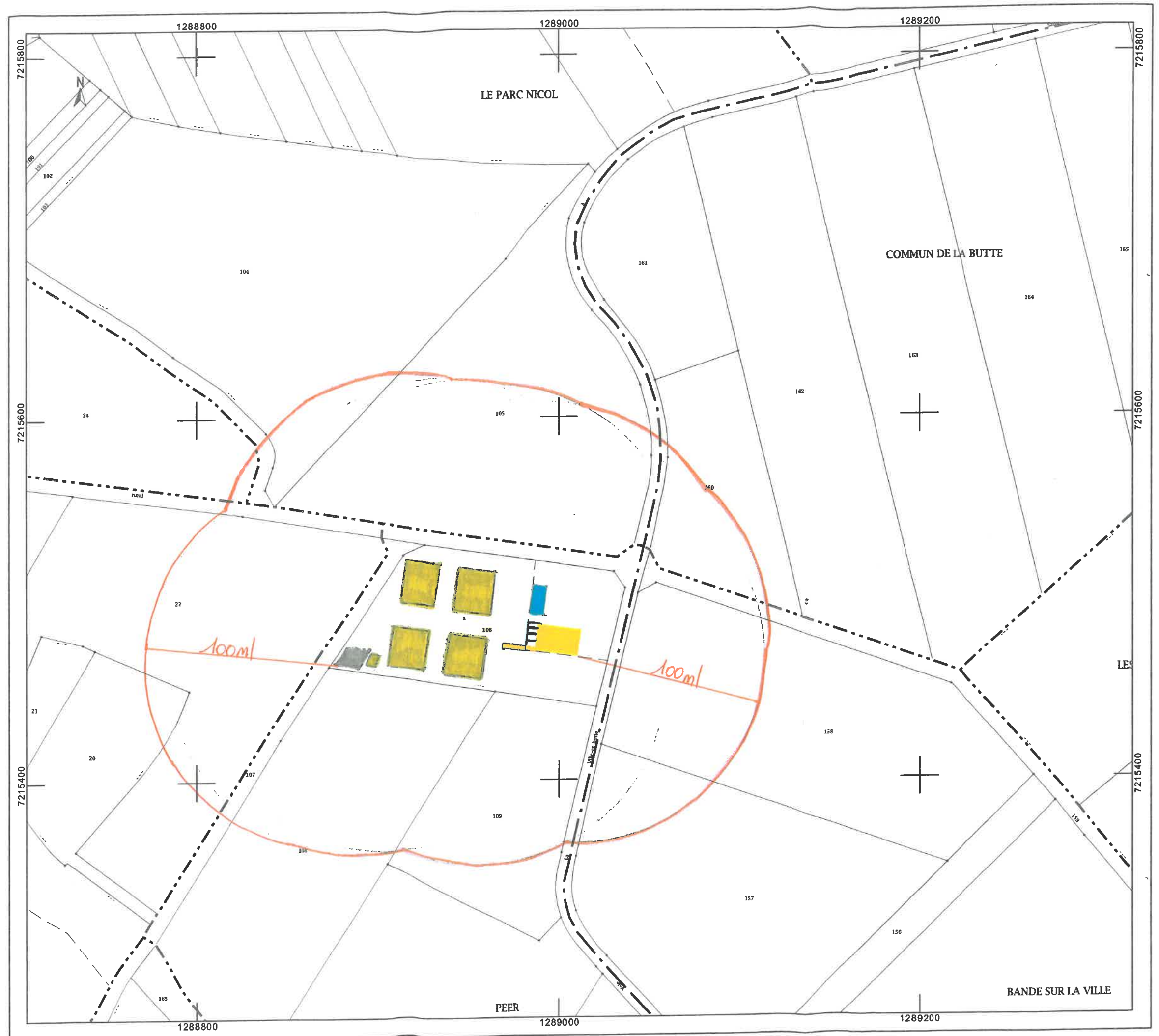
Date d'édition : 07/11/2016  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48

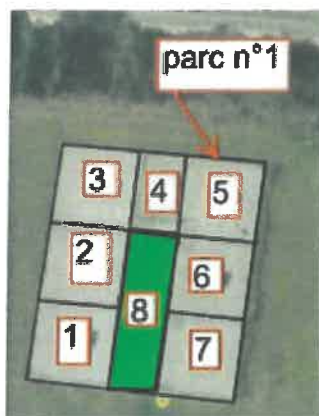
Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des impôts foncier suivant :  
PLOERMEL  
23 Rue du 8 mai 1945 B.P 274 56802  
56802 PLOERMEL CEDEX  
tél. 02 97 74 01 44 -fax 02 97 74 37 75  
cdif.ploermel@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr  
©2016 Ministère des Finances et des Comptes  
publics



### 3 DETAIL SUR LES PARCS EXTERIEURS



Légende du parc n°1 :

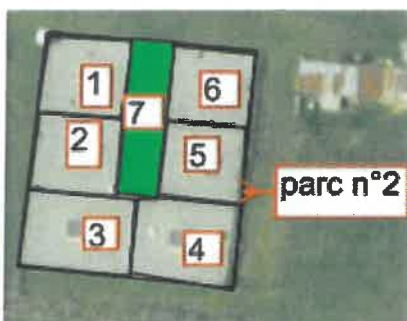
Ilots 1, 2, 3, 5, 6 et 7 : parc de 63m<sup>2</sup> de surface dont chacun avec une niche de 3m<sup>2</sup>.

Ilot 4 : parc de 30m<sup>2</sup> dont une niche de 3m<sup>2</sup>.

Ilot 8 : parc de détente de 73 m<sup>2</sup>

La surface totale du parc n°1 est de 481m<sup>2</sup> au lieu de 493.5m<sup>2</sup> indiqué sur la page 14 du volume n°1.

Présence de 30 chiens



Légende du parc n°2 :

Ilots 1, 2, 5, 6 : parc de 63m<sup>2</sup> de surface dont chacun avec une niche de 3m<sup>2</sup>.

Ilots 3 et 4 : parc de 75m<sup>2</sup> dont une niche de 4m<sup>2</sup>.

Ilot 8 : parc de détente de 65 m<sup>2</sup>

La surface totale du parc n°2 est de 467m<sup>2</sup> au lieu de 493.5m<sup>2</sup> indiqué sur la page 14 du volume n°1.

Présence de 30 chiens



Légende du parc n°3 :

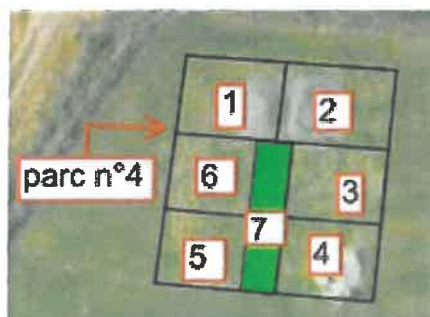
Ilots 4 et 3 : parc de 70m<sup>2</sup> de surface dont chacun avec une niche de 4m<sup>2</sup>.

Ilots 1 et 2 : parc de 80m<sup>2</sup> dont une niche de 4m<sup>2</sup>.

Ilot 5 : parc de détente de 170 m<sup>2</sup>

La surface totale du parc n°3 est de 470m<sup>2</sup> au lieu de 495m<sup>2</sup> indiqué sur la page 14 du volume n°1.

Présence de 12 chiens



Légende du parc n°4 :

Ilots 3, 4, 5 et 6 : parc de 63m<sup>2</sup> de surface dont chacun avec une niche de 4m<sup>2</sup>.

Ilots 1 et 2 : parc de 75m<sup>2</sup> dont une niche de 4m<sup>2</sup>.

Ilot 7 : parc de détente de 76 m<sup>2</sup>

La surface totale du parc n°4 est de 478m<sup>2</sup> au lieu de 495m<sup>2</sup> indiqué sur la page 14 du volume n°1.

Présence de 18 chiens.

**4 INDICATION SUR LA VIDANGE DE LA FOSSE ET RECUPERATION DES EAUX DE LAVAGE**

Les eaux de lavage sont récoltées dans une fosse de 80m<sup>3</sup>. Cette fosse est vidangée régulièrement par une entreprise agréée ;

Les eaux de lavage des niches sur les parcs extérieurs, seront dirigées vers un contenant grâce à des rainures sur la dalle béton. Ces eaux seront, par la suite, envoyées manuellement vers la fosse de réception.

Fait à LA GREE SAINT LAURENT, le

Mme MONVOISIN Sabine